



DORE ALLIER  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tél : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

**Arrêté**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade -**  
**Année 2025**  
**Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux**  
**pour l'accès au grade d'agent de maîtrise**  
**principal**

**Le Président  
de SIAEP DORE ALLIER,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du 14/12/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 08/06/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent                     | Grade actuel      | Grade proposé               | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancieneté |
|---------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| <i>M. LE DUC Pierrick</i> | agent de maîtrise | agent de maîtrise principal | 1                 |                                   |

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La responsable du service administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tél : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

**Arrêté  
portant tableau annuel d'avancement de grade –  
Année 2025**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial  
principal de 1ère classe**

**Le Président  
de SIAEP DORE ALLIER,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 14/12/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 08/06/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent                   | Grade actuel   | Grade proposé  | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|-------------------------|--|--|-------------------|------------------------------------|
| <i>M. CASADO Michel</i> | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 1                 |                                    |

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La responsable du service administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEZOUX le 27/03/2025

Le Président,

**Vincent MAZELIER**

Président du SIAEP Dore-Allier



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :